



Actualité - **Économie**

**EMPLOI**

## Le dispositif « Yonn a lot » porte ses fruits

**C.R.-V.**

Mardi 02 juillet 2013

Les différents acteurs du programme « Yonn a lot » ont fait le point sur le dispositif, hier au siège du Medef

## ***Sous l'impulsion du Medef et de Pôle Emploi, 40 postes ont été créés grâce au programme « Yonn a lot ». Son originalité ? S'adresser aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans et qui ne touchent plus d'indemnités chômage.***

Les emplois d'avenir et les contrats de génération l'ont encore prouvé lors de la visite de Jean-Marc Ayrault : quand on parle de chômage, on se focalise la plupart du temps sur les jeunes de moins de 25 ans et les seniors de plus de 50 ans. C'est pourtant entre les deux (25 à 49 ans) qu'on trouve le plus de demandeurs d'emploi.

En mai, ils étaient plus de 33.000 sur un total de 53.000 (catégorie A, B et C). Quand en plus ils ne sont plus indemnisés du fait d'une période très longue sans emploi, l'échec social devient compliqué à éviter. Face à ce constat, le Medef et Pôle Emploi, en partenariat avec Opcalia et le Fongecif, ont imaginé, début 2013, « Yonn a lot », programme social précisément à destination de ces personnes-là, de plus de 25 ans, sans emploi ni indemnités chômage.

## **80% D'EXONÉRATIONS DE CHARGES SOCIALES**

Repérés par les conseillers Pôle Emploi, ils sont présentés aux entreprises participant à l'opération selon leur profil et leur motivation. D'abord évalués en milieu de travail pendant 40 heures, ils poursuivent leur cursus par 400 heures de formation préalable au recrutement, dans le cadre d'une convention de stage. Si ces deux étapes, d'une durée de trois mois environ, donnent satisfaction, le stagiaire signe un contrat de six mois dans l'entreprise, appelé contrat Prodiat.

À l'issue de cette expérience de neuf mois, ou bien l'entreprise propose un nouveau contrat au salarié, mais sans aucune obligation au départ, ou bien la personne reçoit des indemnités chômage pendant six mois.

Au total, ce sont donc quinze mois rémunérés assurés, au minimum au Smic et selon les conventions collectives en vigueur si le salarié est qualifié. Et surtout neuf mois dans la vie active, imaginés comme un tremplin vers une réinsertion durable.

Dans la période actuelle, les entreprises ne se lanceraient sûrement pas dans cette aventure sans contrepartie. C'est pourquoi elles ont deux primes de 2000 euros à la signature du contrat Prodiat, contrat exonéré à plus de 80% de charges sociales. Ces avantages semblent être appréciés puisque quatre mois après le lancement effectif, 21 personnes sont en poste, 19 en cours de recrutement. « Si on peut atteindre 200 postes dans deux ans, cela commencera à avoir un véritable impact », espère Cyril Comte, du Medef. « Cela ne donnera pas du travail aux 25.000 demandeurs d'emploi non indemnisés, poursuit-il, mais en cette période de crise, tout dispositif supplémentaire est bon à prendre. »

---